



Lamballe  
Communauté  
Numérique

Un accès  
pour tous

<http://lcn.cyber-base.org>

# La déclaration des revenus sur Internet

vendredi 6 mai 2011

Communiqué de presse – réseau LAMBALLE COMMUNAUTE NUMERIQUE

## La déclaration des revenus par internet

Votre déclaration de revenus  
en deux temps trois mouvements



... La télédéclaration. Pensez-y, ça simplifie la vie.

Cette année, la déclaration des revenus par Internet dans notre zone pourra se faire **du mardi 26 avril au jeudi 16 juin**. Les contribuables peuvent déclarer depuis n'importe quel ordinateur. De plus, si aucune modification n'est à apporter à leur déclaration préremplie, en 3 clics c'est fait ! Le montant de l'impôt sur le revenu sera systématiquement affiché sur l'écran en fin de procédure.

### Quels sont les avantages de la télédéclaration ?

- **La simplicité** (*depuis n'importe quel ordinateur, pas d'envoi de justificatifs, estimation immédiate...*)
- **Une déclaration adaptée** à toutes les situations (*même en cas de changement de situation familiale ou de première déclaration, pour tous types de revenus*)
- **La souplesse** (*correction à tout moment, plus de temps pour déclarer, plus de déplacements*)
- **La sécurité** (*vous bénéficiez d'un accusé de réception*)
- **Eco-papier** (*vous pouvez opter pour ne plus recevoir le formulaire papier*)

### Le rôle des espaces Cyber-base

Une des missions du réseau Cyber-base est de **développer et d'accompagner les usagers sur tous les « services publics en ligne »**. C'est pourquoi, les personnes qui n'ont pas Internet à la maison ou qui craignent des difficultés sur la procédure à suivre, sont invitées à s'adresser aux animateurs des espaces Cyber-base pour un accompagnement personnalisé.

👉 *Les animateurs ne pourront proposer qu'une aide « technique » et non pas sur le contenu de la déclaration. Cependant, une aide en ligne vous est proposée sur chaque page de la télédéclaration.*

### Le partenariat avec la Direction Départementale des Finances

Le réseau Lamballe Communauté Numérique propose ce service en partenariat avec la Direction Départementale des Finances Publiques des Côtes d'Armor. Les animateurs Cyber-base ont reçu une information détaillée et personnalisée pour mieux venir en aide aux usagers.

### Ce qu'il faut prévoir

Votre **déclaration pré-remplie « papier »**, vérifiée, complétée ou rectifiée, sur laquelle figurent votre n° de télédéclarant et votre n° numéro fiscal et **vos derniers avis d'impôt sur le revenu**, sur lequel vous trouverez votre «Revenu Fiscal de Référence» (et si possible une clé USB, un CD).

### Renseignements

La déclaration dans les espaces Cyber-base peut se faire n'importe quand, sur les heures d'ouverture (*voir détail page 2*).

Tarifs d'accès : 2 heures gratuites pour les nouveaux inscrits ; 2€/heure ; 15 € / 10 heures (habitants de Lamballe Communauté) ; 30 € / 10 heures (hors Lamballe Communauté).



Lamballe  
Communauté  
Numérique

Un accès  
pour tous

<http://lcn.cyber-base.org>

# La déclaration des revenus sur Internet

vendredi 6 mai 2011

## Sur les heures d'accès libre des espaces Cyber-base

### Cyber-base Andel

02 96 31 31 00

Mardi 14h-18h  
Mercredi 14h-18h  
Vendredi 10h-12h et 14h-18h  
Samedi 10h-12h30

### Cyber-base Bréhand-Gouëssant (St Trimoël)

02 96 42 68 68

Mardi 10h-12h  
Mercredi 10h-12h et 14h-18h  
Jeudi 17h-20h  
Vendredi 14h-17h  
Samedi 10h-13h et 14h-16h

### Cyber-base Coëtmieux

02 96 34 68 61

Mardi 16h-18h  
Mercredi 10h-12h et 14h-17h  
Samedi 10h-12h

### P@T / Cyber-base Lamballe Communauté (Lamballe)

02 96 31 90 29

Lundi 10h-12h30 et 14h-17h30  
Mardi 14h-17h30  
Mercredi 10h-12h30 et 14h-17h30  
Jeudi 10h-12h30 et 14h-17h30  
Vendredi 14h-19h\*  
Samedi 11h-12h30

*\*Réservé aux ateliers de 17h à 19h les 2 premiers vendredis du mois*

### Cyber-base Landéhen

09 61 38 56 97

Mardi 17h-19h  
Mercredi 10h-12h et 15h-16h30  
Vendredi 17h-19h  
Samedi 10h-12h

### Cyber-base Meslin

02 96 30 30 57

Mardi 16h30-18h30  
Mercredi 9h30-12h30 et 15h-17h  
Samedi 10h-12h30 et 14h-16h30

*La réservation est conseillée mais pas obligatoire.*